

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 177/2025**

**OBJET : VENTES AU DEBALLAGE**  
*Brocante de la Grand Place – 20 septembre 2025*

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le Décret n°2009-16 du 07 janvier 2009 ;

VU les articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal ;

VU la déclaration préalable déposée par Nicolas GERVOIS, adjoint aux fêtes en date du 04/08/2025 pour l'organisation d'une vente au déballage le 20/09/2025 sur la Grand Place du Village et les axes adjacents ;

**CONSIDERANT**

QUE la vente ou l'échange d'objets mobiliers par des particuliers non assujettis à la taxe professionnelle, qui doit se dérouler à l'occasion de la brocante de la Grand'Place, samedi 20 septembre 2025 de 6 à 17 heures, peut être autorisé en raison de son caractère occasionnel ;

QU'il convient toutefois d'en réglementer l'organisation dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des transactions,

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : Toute personne qui souhaite vendre ou échanger des objets mobiliers d'occasion lui appartenant à l'occasion de la foire à la brocante qui aura lieu sur le domaine public communal le 20 septembre 2025, de 6 à 17 heures, sur la grand'place du village et dans les rues adjacentes, devra solliciter une autorisation en mairie munie d'une pièce d'identité.

ARTICLE 2 : Cette autorisation de déballage mentionnera le lieu et la date de la brocante et l'identité du titulaire.

ARTICLE 3 : Elle devra être présentée par son titulaire à toute réquisition des services de police.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dunkerque
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout - e-mail – [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur Nicolas GERVOIS, adjoint au Maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 06 août 2025

Le Maire  
S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE ou NOTIFIE le : 06 août 2025

TRANSMIS à la SOUS-PREFECTURE le : 06 août 2025









☎ : 03.28.27.62.56

✉ : [contact@herzeele.fr](mailto:contact@herzeele.fr)

# RECEPISSE DE DEPOT d'une déclaration préalable de vente au déballage

Date de la vente : le 20/09/2025

Déclarant : M. GERVOIS Nicolas

Demande déposée le : 04/08/2025

N° d'enregistrement : 1/2025

HERZEELE, le 04/08/2025

Le Maire,  
Stéphane FRANCKE

